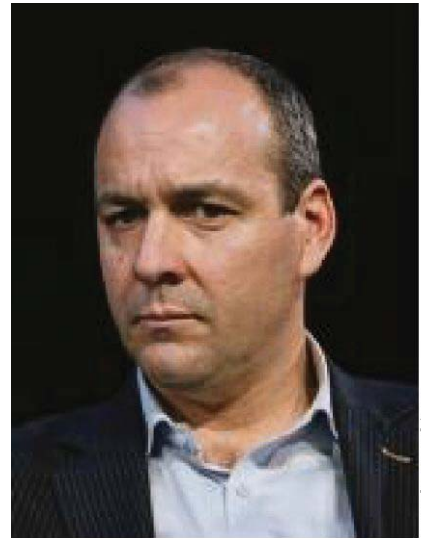


# L'avertissement de la CFDT au patronat

**SOCIAL** Le numéro un de la centrale, Laurent Berger, est prêt à une validation des accords par référendum.

« Une partie du Medef est violemment hostile au dialogue social, et cela empêche d'avancer », dénonce le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger (photo), dans une interview aux « Echos ». Il exclut l'instauration d'une dégressivité sur les allocations chômage et se dit favorable, sous condition, à une validation des accords d'entreprise minoritaires

par référendum, comme le propose la ministre du Travail, Myriam El Khomri. En amont du rendez-vous salarial annoncé dans la fonction publique, il prévient que « le gouvernement ferait une profonde erreur en ne dégeant pas le point d'indice », mais qu'accorder 0,1 % ou 0,2 % seulement de hausse serait une « provocation ». // PAGE 3



Patrick Kovarik/AFP

**INTERVIEW // LAURENT BERGER** Secrétaire général de la CFDT

## « Qui peut avoir peur de consulter les salariés ? Pas la CFDT »

- Laurent Berger est favorable, sous condition, à une validation des accords d'entreprise par référendum.
- Il dénonce les blocages du Medef sur le dialogue social.

Propos recueillis par  
**Nicolas Barré,**  
**Leïla de Comarmond**  
et **Derek Perrotte**

La CFDT va-t-elle signer la « position commune » sur le compte personnel d'activité ? Le bureau national se positionnera en début de semaine prochaine. Nous avons quatre objectifs : garantir l'universalité des droits, intégrer tous les comptes existants – dont le compte pénibilité –, avoir une portabilité des congés et prévoir un accompagnement, car un droit nouveau sans accompagnement n'a pas beaucoup d'intérêt. La « position commune » répond à ces enjeux. On aurait pu souhaiter un texte plus ambitieux, mais c'est un point d'appui. Et rien n'empêche le gouvernement de l'enrichir en plus de concrétiser les engagements

qu'il a pris d'abonder le CPA.

« Une partie du Medef est violemment hostile au dialogue social, et cela empêche d'avancer. Il faut remonter loin en arrière pour retrouver un tel climat en son sein. »

**Comment jugez-vous l'état du dialogue social ?**

Force est de constater que les acteurs – syndicats, patronat, gouvernement – ne jouent pas tous le jeu. Une partie du Medef est violemment hostile au dialogue social, et cela empêche d'avancer. Il faut

remonter loin en arrière pour retrouver un tel climat au sein du patronat ! Les progressistes en son sein doivent mener un combat pour affirmer la nécessité d'un vrai dialogue économique et social avec les syndicats. Côté syndicats, aucun acteur majeur autre que la CFDT et la CFTC ne considère que le dialogue social est la voie pour avancer. Quant au gouvernement, il n'affiche pas une volonté pleine et entière de dialogue social non plus. J'en veux pour preuve sa manière de pointer le sujet de la dégressivité des allocations chômage alors même que la négociation débute et que les partenaires sociaux n'en veulent pas... Le gouvernement aurait mieux à faire que de se mobiliser sur des sujets stériles comme la déchéance de nationalité...

**Le patronat affirme**



**que c'est lui qui est réaliste...**

Il fait croire que les difficultés économiques sont liées à la protection des salariés et au niveau d'indemnisation des chômeurs. Conclusion : il faudrait moins de contraintes, moins de coûts, moins de règles. C'est un discours simpliste. Baisser les droits des travailleurs n'offre pas une vision, c'est une option de courte vue. Le Medef n'essaie pas de comprendre l'économie de demain. Il n'a pas de pensée sur l'entreprise, ne réfléchit pas à sa gouvernance.

**Vous semblez bien pessimiste sur vos interlocuteurs.**

**Pourquoi vous accrocher alors au dialogue social ?**

D'abord, la CFDT n'est pas seule. Nous nous retrouvons avec la CFTC, l'Unsa et, parfois, la CGC. Ensuite, il n'est pas question pour nous de changer notre fusil d'épaule car la négociation produit des résultats positifs pour les salariés. Mais, pour cela, les syndicats doivent regarder la réalité en face, s'engager dans les négociations et être en proximité avec les salariés, ce que fait la CFDT. Notre problème n'est pas de changer notre conception du syndicalisme, mais de faire savoir qu'il existe et produit des résultats. On a créé depuis 2008 de nouveaux dispositifs assurant à la fois la sécurité pour les salariés et la souplesse pour les entreprises, comme la rupture conventionnelle du CDI ou la négociation des plans sociaux. Cela marche. Maintenant, il faut absolument

parler stratégie, instaurer un véritable dialogue économique et social dans les entreprises. Celles qui jouent ce jeu sont plus performantes, mais le patronat n'a pas le courage de partager un peu son pouvoir.

**Vous êtes très critique sur le pacte de responsabilité. Vous regrettez de l'avoir soutenu ?**

Le pacte devait servir l'investissement économique et social, mais il souffre d'un problème de loyauté dans son application. Certaines branches patronales ont fait preuve d'un cynisme total. Nous avons demandé que, en cas de non-respect du pacte, les aides versées soient revues. Cela n'a pas été fait. C'est pourtant indispensable. Le gouvernement a encore la possibilité de dire qui a joué le jeu, qui a investi, qui a embauché des apprentis, et d'en tirer les conséquences sur le prochain versement des aides en 2017.

**La ministre du Travail veut faire valider les accords minoritaires par un référendum auprès des salariés. Qu'en pensez-vous ?**

La CFDT revendique l'accord majoritaire. Ce n'est donc pas notre idée, mais nous sommes favorables à la consultation des salariés. Derrière cette idée, il y a la prise en compte d'une évolution fondamentale de la société. Nous vivons une crise de la représentativité et une crise de la démocratie qui imposent de changer nos modes de pensée. Qui peut

avoir peur de consulter les salariés ? Pas nous. C'est même une démarche utile pour relégitimer les organisations syndicales. Nous devons prendre des risques. Lorsqu'un accord est validé par des syndicats représentant 30 % des salariés, je ne suis pas hostile à ce que l'on consulte les salariés, au contraire. Mais cette proposition n'est acceptable qu'à la condition que la consultation ne soit pas une mesure au service des patrons. Il faut qu'elle ne puisse intervenir qu'à l'issue de la négociation et à la seule initiative des syndicats signataires.

**« Lorsqu'un accord est validé par des syndicats représentant 30 % des salariés, je ne suis pas hostile à ce que l'on consulte les salariés, au contraire. »**

**Qu'attendez-vous du rendez-vous salarial dans la fonction publique ?**

Le gouvernement ferait une profonde erreur en ne dégelant pas le point d'indice. La CFDT se mobiliserait alors. Le dégel est une mesure de justice et une question de reconnaissance pour les fonctionnaires. Et, attention, se contenter de donner 0,1 ou 0,2 % d'augmentation serait une provocation. ■

# Chômage : « la dégressivité est exclue »

**La lutte contre le chômage étant un échec collectif, quelle est la part de responsabilité des syndicats ?**

Nous pouvons sans doute faire plus pour l'accès à l'emploi de ceux qui en sont exclus, en particulier les jeunes. Par exemple, sur l'apprentissage, nous pouvons davantage revendiquer d'embauches dans les entreprises. Mais la CFDT ne peut pas être accusée d'avoir entretenu la frontière entre « insiders » et « outsiders », au contraire.

**La négociation sur l'avenir de l'assurance-chômage va bientôt s'ouvrir. Le déficit financier impose-t-il des économies ?**

On peut aussi rentrer dans la discussion en s'interrogeant sur les

ressources supplémentaires que l'on pourrait dégager. Nous refusons une approche qui serait purement économique et une approche qui serait punitive. On n'arrive pas à résorber le chômage et il faudrait le faire payer aux chômeurs. Notre priorité est de conforter l'indemnisation et la simplification des règles engagées depuis 2009 et de renforcer l'accompagnement et la formation. Il faut aussi s'interroger sur le comportement des employeurs, notamment sur l'utilisation des contrats courts. Dans le dernier accord, nous avons mis un tout petit pied dans la porte, en taxant plus ces contrats. Il faut aller bien plus loin. Peut-être faudrait-il inciter les entreprises à garder plus longtemps les salariés en instaurant une

cotisation dégressive selon la durée des contrats.

**La dégressivité des allocations chômage est-elle envisageable à certaines conditions ?**

C'est totalement exclu. C'est économiquement inutile et socialement injuste. Il y a un côté quasi obsessionnel du gouvernement sur le sujet. En revanche, un sujet comme la refonte de la filière des seniors n'est pas tabou.

**La dégressivité avait été décidée en 1992 par le patronat et la CFDT. Le regrettez-vous ?**

La CFDT a testé plein de choses sur l'assurance-chômage, car elle a en permanence assumé sa part de responsabilité. C'est aussi elle qui a

signé les annexes 8 et 10 sur les intermittents que d'autres aujourd'hui défendent sans les avoir paraphées. Un échec des négociations serait un très mauvais signal. Chacun doit assumer sa part de risque pour s'attaquer au chômage. Parmi les sujets, nous devons traiter avec l'Etat les problèmes de rupture entre la fin des droits Unédic et le début de ceux dans le cadre

de la solidarité nationale.

**L'idée de réécrire le Code du travail a fait son chemin. Qu'en pensez-vous ?**

Je suis en désaccord avec l'idée que le Code du travail serait responsable du chômage et que le modifier serait la solution. Mais je suis d'accord pour le faire évoluer si on détermine les lieux où créer de la

norme afin d'allier protection et souplesse. Il faut laisser plus d'espace à la négociation collective et reconnaître le fait syndical et l'accord majoritaire dans l'entreprise. Nous ne sommes pas de ceux qui rêvent d'un Code du travail à la Suisse faisant la part belle au gré à gré. Il faut un système articulant un ordre social national et des négociations de branche et d'entreprise. ■



Laurent Berger. Photo Julien de Fontenay/« JDD »/Sipa